

[Ajouter à mes favoris](#)



Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la Métropole. À l'issue des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin derniers, 125 élus siègent au nouveau Conseil Communautaire de la Métropole Rouen Normandie.

### **Fonctionnement**

Le conseil métropolitain est l'assemblée délibérante de la Métropole Rouen Normandie. Sa gouvernance est organisée autour du président Nicolas Mayer-Rossignol.

Il se réunit 6 à 8 fois par an, en séance publique, sur convocation du Président, qui fixe l'ordre du jour. Le conseil délibère et adopte les décisions qui guident l'action métropolitaine. Ses décisions sont exécutoires après affichage et transmission au préfet.

**Le Conseil d'installation du nouvel exécutif s'est tenu le mercredi 15 juillet 2020 pour élire**

---

le Président, les Vice-Président-e-s, les Membres du Bureau.

Retrouvez, sur cette page, l'ensemble des élus du Conseil de la Métropole.

-